



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/13
TD/B/COM.3/EM.6/3
29 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LE RENFORCEMENT DES
CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE :
MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 29 juin au 1er juillet 1998

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. Recommandations concertées	2
II. Résumé du Président	5
III. Questions d'organisation	12

Annexe

Participation	14
-------------------------	----

I. RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ¹

A. Généralités

1. Les experts sont conscients de l'importance du commerce électronique pour les échanges et le développement et considèrent que la CNUCED peut beaucoup contribuer aux activités actuelles et futures dans ce domaine. Elle possède en particulier un avantage comparatif du fait qu'elle peut faire un travail à la fois analytique et pratique. Elle peut aussi aborder le commerce électronique dans une perspective intersectorielle, vu son mandat et ses compétences dans un large éventail d'activités complémentaires - facilitation du commerce, douanes, services bancaires, assurances, transport, etc. Ces atouts sont particulièrement utiles pour répondre aux besoins de formation des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés.

B. Importance de la mise en valeur des ressources humaines pour le commerce électronique

2. Vu la rapidité du progrès technique ainsi que la spécificité des problèmes juridiques, réglementaires, sociaux et économiques posés par le développement du commerce électronique, il est primordial que tous les pays disposent d'outils idoines pour mettre en valeur les ressources humaines dans ce domaine. Il importe en particulier d'accroître la capacité des entreprises de moindres dimensions (petites et moyennes entreprises) de participer au commerce électronique.

3. Un effort important est nécessaire pour aider les pays en développement à mieux comprendre la nature et le rôle du commerce électronique. A cette fin, il est essentiel d'établir des définitions, des analyses et des études économiques concernant les incidences du commerce électronique (et des propositions faites à ce sujet) sur les échanges et le développement.

4. Des connaissances, une expérience et une sensibilisation accrues dans le domaine du commerce électronique stimuleront et amélioreront la participation des pays en développement aux discussions internationales sur la question, notamment sur les normes. Ces efforts collectifs contribueront ainsi à l'établissement d'un cadre pour le commerce électronique mondial, dans l'intérêt de tous les participants.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

5. En coopération avec les organisations et organismes compétents, la CNUCED devrait poursuivre ses activités d'assistance technique pour la formation au commerce électronique, et en particulier la formation d'instructeurs. Son assistance devrait être axée sur trois grandes catégories de personnes :

¹Adoptées par les experts à la séance plénière de clôture, le 1er juillet 1998.

- i) responsables et négociateurs;
- ii) dirigeants de petites et moyennes entreprises et professionnels du commerce;
- iii) techniciens (y compris les spécialistes de l'échange de données informatisé et de l'Internet).

6. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux dans les domaines suivants :

- i) Analyse théorique et quantitative des effets du commerce électronique sur les échanges et le développement;
- ii) Organisation de séminaires régionaux pour mieux informer les Etats membres des possibilités et des enjeux du commerce électronique, et de l'état actuel du débat sur la question (propositions concernant l'établissement d'un cadre mondial pour le commerce électronique, négociations et discussions internationales en cours dans diverses organisations);
- iii) Mise au point et diffusion de modules de formation au commerce électronique, en particulier dans le cadre du programme TRAINFORTRADE avec la coopération d'autres organisations et le concours financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); promotion de techniques modernes interactives (CD-ROM, Internet) et du téléenseignement, compte tenu des particularités culturelles et linguistiques locales;
- iv) Utilisation du réseau mondial de pôles commerciaux pour la diffusion d'outils de formation au commerce électronique ainsi que pour l'échange constant de renseignements et de données d'expérience entre ceux qui pratiquent cette forme de commerce. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière aux stages de formation thématiques sur l'évolution actuelle des logiciels et sur l'application de techniques de pointe au commerce électronique.

7. Afin d'offrir les outils les plus actuels et les plus utiles pour la formation au commerce électronique, la CNUCED devrait poursuivre activement sa politique de coopération interinstitutionnelle et chercher à obtenir l'appui technique d'organismes ou organisations comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), le PNUD, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Chambre de commerce internationale (CCI) et l'Internet Society, ainsi que des commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations régionales. Dans ce contexte, la CNUCED pourrait jouer un rôle important en sensibilisant ces organisations à la nécessité d'inscrire le commerce électronique à leurs propres programmes de formation.

8. Les donateurs et partenaires devraient fournir un appui financier et technique à la CNUCED dans cet important domaine.

9. La CNUCED devrait redoubler d'efforts pour établir des partenariats avec la société civile en vue d'offrir des outils appropriés de formation au commerce électronique. L'organisation de la première réunion "Partenaires pour le développement" à Lyon, du 9 au 12 novembre 1998, offre une occasion historique de renforcer l'action dans ce domaine. Le Sommet de Lyon, après la réunion ministérielle tenue par l'OMC en mai 1998 et la réunion ministérielle de l'OCDE qui aura lieu à Ottawa en octobre 1998, devrait inciter tous les pays à contribuer à l'établissement d'un cadre mondial pour le commerce électronique.

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

1. Les discussions informelles se sont déroulées de manière à favoriser un échange de plus en plus poussé de données d'expérience à mesure que les différents sujets étaient présentés. Outre la question de la mise en valeur des ressources humaines en général, les experts ont examiné l'évolution récente du commerce électronique et les besoins de formation qui en découlaient. Puis ils ont étudié dans le détail les programmes de formation en cours d'élaboration au niveau international. Enfin, ils se sont penchés sur les solutions possibles qu'offraient les accords de partenariat, en se référant en particulier à la réunion "Partenaires pour le développement" qui doit se tenir à Lyon en novembre 1998. Ces discussions se sont par la force des choses étendues à d'autres sujets lorsque les problèmes et les enjeux ont été abordés. Ces échanges de vues ont été fructueux pour les participants, mais le présent résumé ne peut en rendre compte que de manière partielle.

A. Facteurs clefs intervenant dans la mise en valeur des ressources humaines

2. Lors de la présentation du premier sujet, le secrétariat a fait observer que :

a) La mise en valeur des ressources humaines ne se réduisait pas à la formation : celle-ci devait normalement s'inscrire dans un processus qui permettait à chacun de recevoir une éducation adaptée, d'exercer des fonctions correspondant à ses capacités et à ses possibilités ainsi que de valoriser ses connaissances, ses aptitudes et son expérience, et qui incitait et aidait chacun à utiliser ses nouvelles compétences. Tous ces aspects étant interdépendants, les questions sous-jacentes devaient être examinées ensemble.

b) La formation était intimement liée au changement : qu'elle en soit la cause ou la conséquence, elle devait toujours s'accompagner d'une volonté de changement dans le cadre où elle devait être dispensée; tout projet de formation devait donc partir du principe que l'infrastructure, les systèmes et les méthodes évolueraient en conséquence.

c) Trop souvent, la formation ne parvenait pas à répondre aux attentes et ne recueillait donc pas l'adhésion franche des intéressés. Sans leur appui, elle perdait de son efficacité, ce qui aboutissait à un cercle vicieux. Lorsque de nouveaux programmes de formation étaient élaborés, il était essentiel de prévenir un tel état de choses ou d'y remédier d'emblée. Toute formation envisagée devait pouvoir recueillir l'adhésion sans faille de l'ensemble des intéressés - professionnels, gestionnaires, fonctionnaires et personnel.

d) Des programmes de coopération tels que TRAINFORTRADE et TRAINMAR étaient un bon moyen d'améliorer la qualité et l'éventail des services locaux de formation, mais n'étaient efficaces que s'ils s'inscrivaient dans le cadre d'une politique de mise en valeur des ressources humaines, à laquelle ils ne sauraient se substituer.

3. Les experts ont estimé qu'un certain nombre de conditions devaient être réunies pour que des pays ou des entreprises puissent participer de manière probante au commerce électronique; l'une des plus importantes tenait à la

présence de personnes compétentes à divers postes, d'où la nécessité des politiques de mise en valeur des ressources humaines.

4. Un orateur a fait observer que les personnes d'un certain âge avaient du mal à assimiler les techniques modernes, ce qui pouvait les rendre inemployables. Des craintes analogues ont été exprimées quant au risque de marginalisation, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique. Toutefois, des experts ont constaté que le commerce électronique était de plus en plus convivial et que la formation devenait accessible à tous. Du fait de la rapidité des mutations, la formation devait être néanmoins souple, renouvelable et continue.

5. Les pays devaient prendre conscience du fait qu'ils étaient parties prenantes dans l'économie numérique naissante. Il ne suffisait pas de se préparer isolément au commerce électronique, ni même de maîtriser l'ensemble des technologies de l'information. Pour réussir, toute société avait besoin de la participation d'un large échantillon de personnes conscientes des problèmes en jeu et pouvant contribuer à leur solution. Selon des études réalisées au Canada, les personnes dépourvues de compétences techniques étaient souvent bien disposées à l'égard des progrès récents de l'électronique, mais ne mesuraient pas les avantages concrets que ceux-ci pouvaient procurer. Il était partout nécessaire de susciter une sensibilisation et ce, tant par la formation que par des mesures pratiques visant à familiariser au quotidien l'ensemble de la population avec les technologies modernes. Vu la nécessité d'assimiler en permanence des connaissances, l'accent devait être mis sur l'apprentissage plutôt que sur la formation.

6. Les experts de pays en développement ont estimé que leurs pays avaient grandement besoin de recevoir une assistance et des conseils dans le domaine du commerce électronique. Cependant, aucun pays n'était franchement plus avancé que les autres, tous se trouvant au stade de l'apprentissage dans un environnement en rapide mutation. Tous pouvaient tirer avantage des instruments à élaborer et à mettre en commun, mais tous pouvaient également apporter leur contribution. Les experts ont reconnu que la CNUCED possédait un avantage comparatif concernant les conseils et l'appui à fournir et ont jugé nécessaire que la CNUCED continue à s'intéresser aux questions relatives au commerce électronique, en collaborant autant que possible avec d'autres organisations à vocation technique ou régionale.

7. Il fallait distinguer deux types de commerce électronique, l'un touchant les relations avec le consommateur, l'autre les échanges entre entreprises. Ce dernier étant le moteur du développement, il devrait recevoir une plus grande attention de la part de la CNUCED.

B. Evolution du commerce électronique

8. Le secrétariat a fait observer que le commerce électronique était devenu une composante essentielle des échanges internationaux; la technologie étant bien implantée, son utilisation se heurtait surtout à des obstacles d'ordre institutionnel, notamment réglementaire et culturel. Les comportements et les capacités du personnel étaient, à de multiples niveaux, d'une importance primordiale. Il s'agissait à la fois de s'intéresser au commerce électronique,

de pouvoir fixer des objectifs, de maîtriser les techniques et de les utiliser dans un climat de confiance. Pour y parvenir par le biais de la formation, il fallait définir les groupes visés, des thèmes et des techniques :

a) Les groupes visés englobaient les responsables de l'élaboration des politiques, les négociateurs, les gestionnaires, les négociants/professionnels et les techniciens participant à l'échange de données informatisé;

b) Parmi les thèmes à aborder, il convenait de mentionner les notions de base, l'évolution récente, les problèmes de sécurité et de confidentialité, des questions juridiques, budgétaires et réglementaires et les aspects pratiques de la mise en oeuvre;

c) Les techniques connues faisaient ressortir la nécessité de : mettre en commun les compétences des différents partenaires, notamment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), du Centre du commerce international (CCI), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), des commissions régionales de l'ONU et des organisations non gouvernementales; constituer des réseaux entre les utilisateurs et toutes les parties ayant des connaissances à transmettre, en tenant compte de l'expérience que la CNUCED a acquise en matière de mise en place et de coordination de réseaux de formation et de réseaux commerciaux; et recourir aux technologies de pointe, en particulier pour le téléenseignement interactif.

9. Les participants ont estimé que le commerce électronique pouvait dans les années à venir contribuer de manière appréciable au développement et jouerait un rôle important dans l'intégration sociale et la croissance économique. Cependant, il ne pouvait être pleinement mis à profit que pour les entreprises et les pays capables de s'adapter à ses exigences, de maîtriser la technologie et de s'en servir de manière créative. A ce propos, certains se sont inquiétés de ce que les pays en développement ne puissent pas exploiter ces techniques et, en raison de leur méconnaissance du sujet et de leur inexpérience, ne soient pas en mesure de promouvoir et de défendre leurs intérêts dans les instances publiques lorsque seraient fixées les normes mondiales.

10. De nombreuses organisations participaient aux travaux entrepris à l'échelon mondial pour mettre en place le commerce électronique, en s'occupant notamment des questions relatives au cadre juridique, à la sécurité de l'information et à la normalisation. Vu la pression constante exercée par les avancées techniques, le processus de concertation se limitait généralement aux parties qui étaient prêtes à participer immédiatement et activement aux travaux. Les pays qui étaient encore peu au fait des enjeux et de la façon de procéder s'en trouvaient désavantagés, ce qui rendait une plus large diffusion de services de formation dans les domaines connexes d'autant plus nécessaire.

11. Plusieurs pays avaient créé des comités de haut niveau chargés d'examiner divers aspects du commerce électronique. Différentes formules s'étant révélées extrêmement utiles en Inde, aux Philippines et en Turquie,

les démarches suivies pouvaient être transposées ailleurs. Les hauts responsables et les cadres devaient évidemment être conscients des enjeux fondamentaux, d'où la nécessité d'assurer au préalable une formation et un apprentissage.

12. Concernant la population visée par la formation, les intervenants ont souligné que le commerce électronique relevait la plupart du temps du secteur privé, mais que les pouvoirs publics devaient se rendre compte des problèmes sous-jacents pour lesquels leur soutien pouvait s'avérer nécessaire. Il leur fallait être attentifs aux besoins existant en matière de mise en valeur des ressources humaines, tâche qui, selon un orateur, incombait spécifiquement au secteur public, et aider les PME à se lancer dans le commerce électronique.

13. Les grandes entreprises pouvaient s'adapter assez facilement à ce type de commerce, ce qui n'était pas le cas des PME; la création d'une page d'accueil pouvait grandement contribuer à améliorer les perspectives de ces dernières. Pour certaines, il s'agissait même d'une étape considérable à franchir : les sociétés se lançant dans le commerce électronique avaient tout autant besoin d'assistance technique que de formation. Toutefois, l'éventail des services d'assistance technique étant limité, la mise au point de cours de base destinés à être largement diffusés ou, simplement, de directives devait demeurer un objectif fondamental. Un intervenant a fait observer qu'une telle formation était particulièrement importante pour les PME de la République de Corée qui, à son avis, pouvaient grandement tirer parti d'un programme de coopération tel que TRAINFORTRADE.

14. Comme l'ont fait remarquer quelques orateurs, de nombreux pays s'inquiétaient de la prédominance de l'anglais comme langue de travail pour le commerce électronique, qui pouvait empêcher certains utilisateurs d'y participer pleinement et de profiter des avantages qu'il offrait. Il semblait toutefois que les nouvelles technologies permettent une grande souplesse et qu'un large accès au commerce électronique soit envisageable en utilisant des langues moins répandues. Même si une telle flexibilité était particulièrement intéressante pour les PME des pays en développement, il y avait bel et bien un obstacle, qui ne pourrait sans doute être surmonté qu'en fournissant conjointement des logiciels, un appui technique et une formation. Il fallait à la fois connaître l'anglais de l'Internet moyennant probablement une formation et recourir à des logiciels de traduction. Là encore, l'accent mis sur l'accroissement des connaissances et des compétences, plutôt que sur la formation traditionnelle, montrait que la mise en valeur des ressources humaines passait par l'instauration d'un climat propice à l'apprentissage.

15. Certains pays plus avancés avaient tiré des enseignements qui pouvaient être appliqués tels quels dans d'autres pays, ce qui ouvrait un champ intéressant pour la constitution de partenariats qui permettraient de partager directement des données d'expérience. S'il était possible de dégager des leçons du parcours de pays comme le Canada, l'Inde et le Royaume-Uni qui, dès le début, avaient adapté leur politique aux nouvelles technologies utilisées dans le secteur du commerce, on pouvait en faire autant ailleurs et transmettre l'expérience acquise dans d'autres régions du monde. Une organisation avait pu, en Chine, par exemple établir des liens avec l'étranger grâce au réseau mondial de pôles commerciaux de la CNUCED.

16. Les experts ont considéré qu'il serait utile que la CNUCED réalise des études permettant de recenser et de faire connaître des expériences positives. Il existait en particulier diverses possibilités de formation spécialisée dans des domaines liés au commerce électronique - un module britannique de téléenseignement destiné aux transitaires a notamment été mentionné - qui gagneraient à être mieux connues. Le pôle commercial de Bruxelles avait déjà pris des dispositions pour faire partager son expérience grâce à un système de parrainage.

17. Pour les experts, il fallait, dans un premier temps, inventorier et faire largement connaître les sources d'information. La CNUCED s'y employait déjà sur son site Web en donnant de nombreux renseignements sur la formation et d'autres aspects du commerce électronique. Tout en souhaitant que ces efforts soient poursuivis, les experts ont fait observer qu'il pourrait s'avérer nécessaire de faire en sorte que les pays soient mieux à même d'accéder à l'information.

C. Programmes de formation en cours d'élaboration

18. Le secrétariat de la CNUCED et d'autres organisations sises à Genève ont présenté un exposé commun sur les programmes de formation actuellement à l'étude pour assurer la promotion du commerce électronique. Des activités avaient déjà démarré, en particulier dans le cadre d'un grand projet concernant les États arabes financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À ce titre, l'UIT, le CCI, l'OMC, l'OMPI et la CNUDCI avaient apporté leur contribution aux travaux entrepris par la CNUCED avec le concours de certains consultants. Une initiative relative au commerce électronique avait été lancée dans le cadre de ces travaux et il avait été jugé nécessaire d'améliorer les compétences dans le domaine des opérations commerciales et des technologies de l'information, afin que les entreprises puissent tirer pleinement parti des possibilités offertes par le commerce électronique. Divers dossiers de formation avaient été mis au point :

a) *La compétitivité*, où il était question des besoins élémentaires à satisfaire pour que les entreprises fonctionnent efficacement au niveau local avec des outils traditionnels;

b) *Les opérations internationales*, l'objectif étant de procurer les compétences requises pour accéder au marché international;

c) *Les opérations en ligne*, concernant les moyens d'accroître les capacités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication; et

d) *Le commerce électronique*, visant à aider les entreprises les plus avancées à maîtriser les outils idoines dans un environnement international.

19. Ces travaux se déroulaient par le biais de consultations électroniques - à partir d'un bureau de projet virtuel - auxquelles il serait souhaitable d'associer plus de partenaires. Les principaux éléments des premiers dossiers de formation seraient prêts en principe d'ici novembre 1998, la formation d'instructeurs pouvant ainsi démarrer avant la fin de l'année.

20. Les pays ayant déjà entrepris des activités de formation avaient concentré leurs efforts sur de hauts responsables gouvernementaux et le secteur des services, qui avaient besoin de connaître les possibilités et les difficultés actuelles présentées par le commerce électronique. Il semblait très difficile à des techniciens dotés des compétences requises de faire fonction de formateurs, ce qui était une raison supplémentaire de diffuser largement les dossiers didactiques. Lorsqu'un matériel pédagogique satisfaisant serait disponible, les réseaux de formation en coopération - tels les programmes TRAINFORTRADE et TRAINMAR de la CNUCED - seraient des plus utiles. Ces programmes mettaient l'accent sur la formation d'instructeurs, ce qui se prêtait particulièrement à l'apprentissage systématique et à la prise en compte de la dimension locale du commerce électronique. À cet égard, les pôles commerciaux, dont les activités étaient également coordonnées par la CNUCED, pouvaient jouer un rôle particulièrement important. Un appui devait leur être apporté sous la forme de visites effectuées par des fonctionnaires de la CNUCED ou des spécialistes venant des pays ayant la plus grande expérience.

21. Tout en étant conscients du large éventail des besoins de formation de toutes les parties intervenant dans le secteur commercial, les experts ont souligné la nécessité de disposer de services de formation, de renseignements et de matériels constamment mis à jour, notamment sur le commerce électronique, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, des négociateurs, des gestionnaires, des professionnels, des techniciens et, en particulier, du personnel des PME, en les adaptant aux conditions locales. Étant donné que les matériels de formation devaient tenir compte de l'évolution rapide des technologies et de la situation locale, il fallait qu'ils soient suffisamment souples et qu'ils reposent sur des principes simples, largement et durablement applicables.

22. Les experts ont estimé que l'initiative relative au commerce électronique que la CNUCED avait lancée en y associant les institutions basées à Genève s'intéressant aux télécommunications et au commerce constituait un outil très pratique. Même si elle ne portait, dans un premier temps, que sur les pays arabes, pour lesquels le financement était assuré, des pays d'autres régions étaient vivement intéressés et attendaient avec impatience la diffusion de ce produit. Il a été noté que la CNUCED devait communiquer des informations plus détaillées sur l'Internet et être à même de fournir le premier dossier de formation complet à certains pays avant la fin 1998. Pour que ces dossiers puissent être mis à jour, il a été suggéré de les diffuser en ligne.

23. Des questions ont été posées concernant les moyens d'apprécier les avantages du commerce électronique et de mesurer les résultats de la formation. L'on s'est accordé à reconnaître que les changements constatés après la formation revêtaient plus d'importance que la distribution de diplômes. Les modalités d'observation des résultats restant à définir, les experts ont recommandé que la CNUCED se charge de cette tâche, par ses propres moyens ou en association avec des organismes offrant une formation au commerce électronique et dans des domaines connexes.

D. Le développement par le biais de partenariats

24. Le secrétariat a souligné par la même occasion l'importance que la réunion "Partenaires pour le développement" de Lyon pouvait avoir pour le développement du commerce électronique. C'était la première fois que la CNUCED s'efforçait d'associer la société civile aux objectifs de l'ONU dans le domaine du commerce et du développement. Un des deux "volets" du sommet, intitulé "Partenariats de l'ONU pour un commerce électronique mondial" (GETUP), porterait sur divers aspects du commerce électronique : accès, questions sociales, apprentissage, développement de l'Internet, sécurité, cadre juridique et accélération de la circulation des marchandises. Les parties intéressées par ces différents thèmes devaient se rencontrer pour définir des modalités de collaboration en vue de progresser plus rapidement dans leurs domaines de compétence respectifs. Toutes celles qui avaient une expérience ou un produit à présenter pourraient le faire dans le cadre de l'exposition organisée à l'occasion du sommet, qui alimenterait elle-même les débats.

25. On a fait observer que si la participation des entreprises, des institutions et des organismes publics ayant une expérience positive était vitale, des dispositions devaient être prises pour s'assurer de la présence de personnes occupant des postes clefs dans les pays les plus démunis, et notamment de techniciens provenant des pays les moins avancés.

E. Conclusion

26. Le Président a pris note des louanges adressées à la CNUCED au sujet de la documentation établie aux fins de la réunion. Il incombait à la CNUCED de continuer à informer les pays et la société civile des faits nouveaux concernant le commerce électronique : le secrétariat devait donc participer autant que possible aux multiples réunions intergouvernementales et techniques organisées sur ce sujet.

27. Le commerce électronique pouvait devenir un puissant moteur de développement, notamment en aidant les PME des pays les moins avancés à participer aux échanges mondiaux. Ses potentialités se matérialiseraient uniquement en faisant appel aux connaissances, aux compétences et à la créativité de chacun, à tous les niveaux. À cette fin, les pays et les entreprises devaient appliquer une politique résolue de mise en valeur des ressources humaines, appuyée par une vaste coopération internationale. Pour réaliser des progrès concrets, il importait au plus haut point d'instaurer une société axée sur l'apprentissage, dans laquelle les acteurs influents actualiseraient constamment leurs connaissances, et d'établir le principe d'un échange ouvert d'informations, où l'évolution observée serait constamment évaluée et les données d'expérience partagées. L'élaboration de matériel didactique se prêtant à une diffusion mondiale et la mise en place de capacités locales permettant de l'appliquer efficacement seraient des éléments clefs. Le secrétariat de la CNUCED pouvait jouer un rôle central en la matière, mais il faudrait mobiliser un large appui à l'échelle internationale, notamment auprès des organisations internationales, des gouvernements et de la société civile. La réunion "Partenaires pour le développement" qui se tiendrait prochainement à Lyon constituerait une occasion idéale d'aller de l'avant sur tous ces plans.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

1. Conformément à la recommandation formulée par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à la séance de clôture de sa deuxième session le 5 décembre 1997 ², la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique : mise en valeur des ressources humaines a été convoquée au Palais des Nations, à Genève, du 29 juin au 1er juillet 1998; elle a été ouverte le 29 juin par M. Jean Gurunlian, directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

2. A sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après :

Président : M. Anthony Hill (Jamaïque)
Vice-Président/Rapporteur : M. Michael Doran (Royaume-Uni)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. À la même séance, les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/EM.6/1. L'ordre du jour de la Réunion se lisait donc comme suit :

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique : mise en valeur des ressources humaines
4. Adoption du rapport

D. Documentation

4. Pour l'examen de la question de fond inscrite à son ordre du jour (point 3), la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Formation dans le domaine du commerce électronique : besoins et possibilités" (TD/B/COM.3/EM.6/2).

²Voir le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa deuxième session (TD/B/45/3-TD/B/COM.3/11), annexe II, par. 21.

E. Adoption du rapport

(Point 4 de l'ordre du jour)

5. À sa séance de clôture, le 1er juillet 1998, la Réunion d'experts a adopté les conclusions concertées reproduites dans la section I ci-dessus, et a autorisé le Président à établir un résumé des travaux de la Réunion (voir la section II ci-dessus).

Annexe

PARTICIPATION *

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion :

Bahreïn	Malaisie
Bélarus	Malte
Belgique	Maroc
Bolivie	Maurice
Brésil	Mexique
Canada	Myanmar
Chili	Nigéria
Chine	Pakistan
Côte d'Ivoire	Pérou
Cuba	Philippines
Égypte	République de Corée
Équateur	République démocratique du Congo
Espagne	République tchèque
Éthiopie	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Guatemala	Sénégal
Inde	Thaïlande
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iran (République islamique d')	Tunisie
Jamaïque	Turquie
Japon	Venezuela
Kenya	Zimbabwe
Madagascar	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion :

Agence de coopération culturelle et technique
Banque islamique de développement
Communauté andine
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

3. Deux institutions spécialisées et une organisation apparentée étaient représentées à la Réunion :

Fonds monétaire international
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce

4. La Commission économique pour l'Europe et le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés à la Réunion.

*La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/EM.6/INF.1.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Réunion :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Catégorie spéciale

Centre international de commerce et de développement durable.
